AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0838
FR0010341032-FS0434

7 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE INEA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 7 mai 2018, la société par actions simplifiée Gest[1] (7 rue du Fossé Blanc, 92230 Gennevilliers) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 6 mars 2018, le seuil de 15% des droits de vote de la société FONCIERE INEA et détenir, à cette date et à ce jour, 808 120 actions FONCIERE INEA représentant 1 250 218 droits de vote, soit 13,48% du capital et 14,20% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une perte de droits de vote double suite à la mise au porteur d'actions FONCIERE INEA.

[1] Détenue par les sociétés Napilou, contrôlée à près de 99,99% par Mme Michèle Juliard, qui détient 31,16% du capital et des droits de vote de Gest, PRRU, contrôlée à 100% par M. Philippe Rosio, qui détiennent ensemble 35,14% du capital et des droits de vote de Gest et Bootes, contrôlée à 100% par Mme Arline Gaujal-Kempler, qui détiennent ensemble 33,70% du capital et des droits de vote de Gest.

[2] Sur la base d'un capital composé de 5 993 258 actions représentant 8 804 255 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.